



DE LA CONVENTION D'ISTANBUL AU FEMINISME *QUEER*,  
ENTRE EGALITE ET LIBERTE :

POUR UNE LECTURE DE GENRE ET UN FEMINISME SUBVERSIFS

Par Roger Herla



Où en est le potentiel critique, voire révolutionnaire des « lunettes genre » ? Qu'est-ce qui le fragilise ? Et à quelles conditions pouvons-nous le préserver ? Une controverse récente autour de l'usage et du sens du mot « genre » dans la Convention d'Istanbul (cette importante contribution du Conseil de l'Europe qui porte sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes) est l'occasion d'explorer ce qui se cache derrière ce concept. Car au-delà du mot, ce sont des visions du monde et des féminismes qui s'opposent. Entre critique du *gender mainstreaming* et apports du féminisme *queer*, entre luttes pour l'égalité et aspirations à des vies libérées des normes de genre, de belles questions émergent, à la fois pour les intervenant.e.s du monde associatif et/ou pour les citoyen.ne.s que nous sommes.

### a) Trouble dans le mot genre.

\* Dans le courant de l'année 2018, deux lettres sont envoyées au Conseil de l'Europe, l'institution où a été pensée et rédigée la *Convention pour la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique* (dite Convention d'Istanbul, 2011).

La première<sup>1</sup>, signée par quelques centaines d'associations issues de 9 pays d'Europe de l'Est (Croatie, Roumanie, Lettonie,...), dénonçait la dérive « idéologique » de la Convention d'Istanbul dans son utilisation du terme « genre ». Selon ces associations, parler « d'identité de genre », « d'expression de genre » ou d'orientation sexuelle dans un texte censé porter uniquement sur les violences faites aux femmes et aux jeunes filles est injustifiable et remet implicitement en question un des socles de la vie en société : la différence nette et définitive entre femmes et hommes et les conséquences qui en découlent en termes de normes et de rôles sociaux. Les signataires proposaient donc de modifier le texte de la Convention et de revenir systématiquement à l'expression « égalité entre hommes et femmes ».

Rédigée à l'initiative du réseau européen de lutte contre les violences faites aux femmes (WAVE) et co-signée par un nombre beaucoup plus important d'associations et ONG, la seconde lettre<sup>2</sup> défendait au contraire l'approche du genre privilégiée par les rédactrices.eurs de la Convention : une approche inclusive (la question du genre ne concerne pas seulement celles et ceux qui se reconnaissent en tant que « femmes » ou « hommes ») et politique (les violences faites aux femmes, aux filles et à ceux qui ne rentrent pas dans le cadre que les normes de genre imposent sont interdépendantes, sont reliées par une logique de domination masculine toujours à l'œuvre malgré les évolutions positives du droit).

\* En juin de cette même année 2018, dans le cadre d'une conférence à Bruxelles, Elsa Dorlin affirmait qu'elle hésitait à présent à utiliser le mot *genre* parce que celui-ci avait perdu sa pertinence critique. Aux yeux de la philosophe féministe française, auteure quelques années auparavant d'un livre marquant intitulé « *Sexe, genre et sexualités* », le terme a perdu de sa puissance en étant trop souvent utilisé pour appuyer la vision dominante et stéréotypée de sociétés humaines divisées en deux catégories femmes (féminin)-hommes (masculin). Elsa Dorlin n'a pas développé son propos ce jour-là, mais nous pensons qu'il fait écho à la critique que formulait Sam Bourcier quelques années auparavant : « *Il est vrai que la simple mention du terme {genre} permet de toucher les subventions européennes ou nationales pour des recherches qui se démarquent du féminisme trop politique. Dans les politiques publiques de gender mainstreaming à l'échelle européenne par exemple (l'approche intégrée des politiques de l'égalité homme/femme), la notion de « genre » ne renvoie plus qu'à un simple indicateur bureaucratique, en phase avec une définition*

<sup>1</sup> Disponible ici : <http://www.irs.in.ua/files/publications/Letter-to-Secretary-General-of-CoE-Thorbjorn-Jagland.pdf>

<sup>2</sup> Disponible ici : <http://files.wave-network.org/home/WAVEReactionLetter.pdf>

*traditionnelle des genres et de la différence sexuelle : « Genre » y est synonyme de 'homme' et de 'femme' »<sup>3</sup>.*

\* En résumé, des chercheuses.eurs engagé.e.s depuis longtemps sur les questions liées au genre mettent en garde sur la façon dont le mot, dès qu'il est adopté par les institutions étatiques ou européennes, perd la portée critique que lui avaient donné le féminisme et les études de genre<sup>4</sup> qui en ont découlé. Tandis qu'au même moment, le monde associatif européen se divise en estimant, pour les uns, que la Convention d'Istanbul (concoctée par le Conseil de l'Europe) est un outil néfaste ou au contraire, pour les autres, qu'elle est un soutien inespéré pour mener des politiques progressistes à la hauteur des enjeux que représentent les violences de genre.

**Nous sommes convaincu.e.s que les désaccords autour du sens à donner au mot genre et les visions du monde qui s'y affrontent posent (ou raniment) de belles questions, à la fois pour les intervenant.e.s du monde associatif et/ou pour les citoyen.ne.s que nous sommes. Dans ce texte, nous allons d'abord aborder le positionnement des « associations de l'est » (et voir en quoi il est selon nous problématique), puis celui qui traverse selon nous la Convention d'Istanbul. Ensuite, avec l'aide du féminisme *queer*, nous verrons quelles sont les questions qui en découlent et comment celles-ci nous/vous incitent à (re)définir (sans cesse) notre/votre féminisme, et avec lui le « Nous femmes » que ce féminisme englobe.**

Le genre : toute une histoire<sup>5</sup>

Le mot genre n'est pas en soi révolutionnaire ou même simplement critique. Utilisé par des anthropologues dès les années 1930 puis dans le monde médical, il a été popularisé pour la première fois par les recherches du psychiatre Robert Stoller (1954) puis surtout celles sur l'intersexualité de John Money. Ce dernier, convaincu que la biologie (le sexe biologique) ne détermine ni les comportements typiquement féminins ou masculins, ni l'orientation sexuelle de la personne, décida notamment d'opérer un petit garçon privé de pénis suite à une circoncision ratée (Bruce/Brenda, resté.e tristement célèbre) pour en faire une fille. Ce qui était important aux yeux de Money, c'était bien de maintenir « la binarité de l'identité sexuelle ». Sa conception du genre est stéréotypée et normative (autrement dit, même si ce n'est pas le sexe biologique qui le détermine, il n'y a que deux identités sexuelles possibles et chacun.e doit connaître son identité – donc sa place - et s'y tenir). Mais les travaux qu'il initie sur l'intersexualité puis ceux qui suivront sur la transsexualité « démontrent que ni le désir, ni le comportement sexuel, ni l'identité de genre ne sont dépendants des

<sup>3</sup> Sam Bourcier, « *Le féminisme* », collection Comprendre/essai graphique, Max Milo Editions. 2012, pp. 96-97.

<sup>4</sup> Voir l'encart ci-dessous.

<sup>5</sup> Les propos repris ici sont principalement basés sur le chapitre « *Historicité du sexe* », dans « *Sexe, genre et sexualités* », de Elsa Dorlin, Puf, 2014 (2008).

structures anatomiques, des chromosomes ou des hormones »<sup>6</sup> et ouvrent ainsi la voie aux approches féministes du genre qui allaient suivre.

Nous sommes alors dans le courant des années 1970. Les sciences sociales, et en particulier les recherches féministes étasuniennes (bientôt appelées *gender studies* –études de genre), vont alors parler du genre pour désigner le fait que les rôles, les valeurs ou les représentations associés au féminin ou au masculin sont le fruit d'une socialisation et non d'une nature. « *C'est bien cette attention portée à l'histoire des normes, des valeurs, des identités, des incitations-injonctions et des interdits qui nous produisent comme des sujets sociaux « hommes » ou « femmes » – via l'éducation, la socialisation, mais aussi les représentations sociales communément partagées –, qui marque la naissance des recherches sur le genre.* »<sup>7</sup>

Dès ce moment, la notion de genre devient donc un outil pour questionner les normes dominantes en termes de féminité/masculinité et les effets concrets qu'ont ces normes et représentations sur la vie des unes et des autres.

Dans un premier temps toutefois, les chercheuses.eurs ont un peu oublié les apports de Money et, en mettant l'accent exclusivement sur la différence entre genre et sexe, ils et elles ont en quelque sorte re-naturalisé le sexe biologique, comme si celui-ci, au contraire du genre, était quelque chose d'invariable, de figé.

C'est depuis la fin des années 1980 que des études de genre se sont portées également sur le sexe biologique et son histoire (à commencer par le fameux « La Fabrique du sexe » de Thomas Laqueur), ébranlant progressivement « *l'idée selon laquelle il existe des catégories naturelles telles que les catégories « mâle » et « femelle », que nous ne ferions qu'enregistrer, identifier ou reconnaître* »<sup>8</sup>.

La recherche infructueuse par les scientifiques de ce qui différencierait fondamentalement le mâle de la femelle (chromosomes ? hormones ? gonades ?) participe aussi au fait que les chercheurs.euses et militantes féministes concerné.e.s travaillent désormais à partir de l'hypothèse qu'il n'y a pas deux catégories de sexe absolument distinctes mais plutôt un processus complexe de sexuation et...bien plus que deux sexes<sup>9</sup>.

C'est dans cette perspective critique renouvelée, qu'a notamment travaillé l'historienne Joan W. Scott - pour qui le genre doit permettre de poser des questions aussi essentielles et embarrassantes que : comment la différence (entre mâle et femelle, entre masculin et féminin, entre homme et femme) est-elle produite, et, en retour, que produit la différence ? – ou encore Judith Butler –qui a notamment montré qu'en ce qui concerne notre manière d'imaginer des « genres de vie », nous ne sommes pas tant contraint.e.s et limité.e.s par notre nature que par des « présupposés

<sup>6</sup> Ilana Löwy citée par E.Dorlin, op.cit., p.36.

<sup>7</sup> Elsa Dorlin, interviewée par L'Humanité, 9/8/2013 : <https://www.humanite.fr/societe/elsa-dorlin-le-feminisme-pour-ambition-de-revoluti-547111>

<sup>8</sup> Elsa Dorlin, op.cit., p.41.

<sup>9</sup> Elsa Dorlin cite les travaux de la biologiste Anne Fausto-Sterling, op.cit., p.42.

répandus et violents ». <sup>10</sup> Le féminisme *queer*, défendu aujourd’hui par Paul B. Preciado <sup>11</sup> ou Sam Bourcier par exemple, s’inscrit également dans cette veine critique, ouvrant la voie à une pluralité des genres.

Ce bref aperçu historique permet de montrer que depuis la réappropriation par les études féministes du concept de genre, la tension a toujours existé entre, d’un côté, un usage du genre qui s’appuie sur la « différence des sexes » et laisse non-questionnées les catégories strictes de mâle et de femelle et, de l’autre côté, un usage critique et politique qui vient titiller les bases de notre organisation sociale et en particulier nos conceptions binaires du sexe, du genre et de l’orientation sexuelle.

### b) Le genre au service de la bi-catégorie hommes-femmes...

\* Le point de vue des associations qui ont signé la lettre de réclamation dont on vient de parler, qu’elles se revendiquent féministes ou non, met en lumière une certaine façon d’envisager les changements désirables en ce qui concerne les violences faites aux femmes et les rapports femmes-hommes. Elles partagent « une définition *a minima* du genre » <sup>12</sup> qui fait que *l’égalité de genre* (gender equality) qu’elles défendent est à leurs yeux un strict synonyme *d’égalité entre hommes et femmes* : en l’occurrence, cette définition s’appuie selon nous sur une vision étriquée et normative <sup>13</sup> des objectifs de la convention d’Istanbul et de la lutte contre les violences.

Selon ce point de vue, cette lutte devrait viser essentiellement (et uniquement ?) une égalité *en droit* entre femmes et hommes. Or, de façon générale, le fait de tout miser sur le niveau législatif et la référence exclusive à la bi-catégorie femmes-hommes sont trop souvent porteurs d’un message (d’un « sous-texte ») et d’une vision du monde hétéronormatifs <sup>14</sup> : ils rappellent que la société est et doit rester basée sur une séparation claire et nette entre femmes et hommes (genres) et entre féminin et masculin (sexes), d’une part, et, d’autre part, sur la complémentarité et la hiérarchisation entre ces différentes catégories telle qu’elle se concrétise dans l’hétérosexualité.

### ... comme un écho au *gendermainstreaming* et aux limites des politiques d’égalité

\* Les politiques européennes et nationales autour de l’égalité entre femmes et hommes, sont réunies sous l’appellation de *gendermainstreaming* depuis une petite vingtaine d’années. L’idée est d’intégrer la dimension de genre à toutes les étapes des politiques publiques (conception, mise en œuvre, application,

<sup>10</sup> « *Pour ne pas en finir avec le genre* », Table ronde avec Eric Fassin, Judith Butler et Joan W. Scott, dans *Sociétés et représentations*, n°24, 2007. Disponible en ligne ici : <https://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2007-2-page-285.htm#re10n010>

<sup>11</sup> Notamment dans ses chroniques pour *Libération* récemment rassemblées dans « Un appartement sur Uranus », Grasset, 2019.

<sup>12</sup> Sam Bourcier, op.cit., p.112.

<sup>13</sup> Voir à ce propos l’encart ci-dessus.

<sup>14</sup> Pour une définition plus précise, lire par exemple : <https://interligne.co/faq/quest-que-lheterosexisme/#>

évaluation). Même si les intentions sont bonnes et que certains impacts positifs ont été repérés<sup>15</sup>, les chercheuses.eurs dévoilent les limites du *gender mainstreaming* – qui mettrait « surtout en avant l'expression d'un désenchantement, voire d'une impuissance, de l'action publique face à la résolution des problèmes publics, notamment systémiques »<sup>16</sup> – et les associations de terrain expriment de nombreuses critiques son égard.

La plus large et la plus sévère consiste à dire que ce dernier consacre la victoire d'un courant légaliste, institutionnel et consensuel (« féminisme de l'égalité des droits », écrit Bourcier) aux dépens de versions plus conflictuelles et critiques du féminisme. En clair, comme le résume Bourcier, la « redistribution des tâches et de l'agenda » propre au *gender mainstreaming* irait « de pair avec des réorientations majeures : une dilution du féminisme dans la lutte généralisée contre les discriminations qui le place, comme d'autres politiques publiques, dans un rôle de protecteur des personnes {qui se ferait aux dépens de la puissance d'agir et de l'autonomie des « victimes »} ; un rétrécissement de son spectre d'intervention qui coïncide désormais avec la lutte pour les droits ; la perte de sa dimension contestataire au profit d'un positionnement réformiste. »

Pour certaines, l'application concrète de mesures « *gendermainstreamées* » passe par l'effacement pur et simple du mot « féministe », des questions dérangeantes qu'une approche féministe critique du genre peut poser (d'où viennent ces différences femmes-hommes et à qui profitent-elles vraiment ? à quelles femmes exactement pourraient profiter nos politiques d'égalité ?) et du bagage théorique complexe qu'elle propose. « Au contraire, le *gender mainstreaming* comprend le genre en termes de rôles de sexe et de distinction binaire entre mâle et femelle »<sup>17</sup>.

Comme dans le cas des réformes de la pension en Belgique, la perspective critique est alors remplacée par une position relativement « neutre » (quels effets telle politique a sur les hommes et sur les femmes) et froide (combien de femmes vs combien d'hommes dans telle institution à tel moment ?), « sans prise en compte des inégalités structurelles qui touchent les femmes, ni de l'historique des mesures qui les ont déjà impactées »<sup>18</sup>.

Les critiques du *gender mainstreaming* regrette également le fait qu'en mettant en avant la seule différence sexuelle comme facteur explicatif des inégalités, et avec elle la catégorie trop générale de « femmes », de telles politiques publiques effacent la diversité des histoires vécues par celles-ci et par conséquent ne soient

<sup>15</sup>Sophie Jacquot, « *Le gender mainstreaming et l'Union Européenne : quels effets?* », Lien Social et Politiques, n°69, 2013, <https://www.erudit.org/fr/revues/lsp/2013-n69-lsp0644/1016482ar/> . Cette chercheuse constate que les avancées à souligner sont d'ailleurs moins présentes dans les politiques « mainstream » (emploi, formation,...) visées à l'origine que sur la politique de promotion de l'égalité entre femmes et hommes qui constitue « le berceau du *gender mainstreaming* ».

<sup>16</sup> Ibidem.

<sup>17</sup> Dolores Calvo, « *What is the problem with gender ?* », Göteborg Universit t (notre traduction), cit e par Renee Anderson, « *Gendermainstreaming as feminist politics* »,  rebro University, 2018. [www.oru.se/publikationer-avhandlingar](http://www.oru.se/publikationer-avhandlingar) ; Sam Bourcier exprime dans d'autres termes une critique similaire quand il affirme que « le management du genre,   l'instar du management de la diversit , a supplant  la pluralit  des sc narios f ministes et des identit s de genre », op.cit., p.112.

<sup>18</sup> Vanessa D'Hooghe, « *Les impasses des politiques de l' galit * », Axelle Magazine, Hors-s rie, Janvier-F vrier 2020

pas en mesure de tenir (suffisamment) compte des discriminations de classe et de race qu'elles subissent notamment ni de leurs effets sur le réel quand elles se cumulent et se renforcent mutuellement.

De plus, à partir d'une position féministe *queer* défenseuse d'une lutte offensive, créative et autonome, Bourcier<sup>19</sup> déplore l'accent placé par les politiques de l'égalité sur la victimisation plutôt que sur l'empowerment, sur l'intervention de l'Etat plutôt que sur les puissances individuelles et collectives (« les stratégies d'empowerment ») que les personnes subissant des torts peuvent développer précisément à condition de ne pas (seulement) attendre des pouvoirs publics qu'ils lui rendent cette puissance.

Enfin, ces propos de Diane Lamoureux permettent de conclure ce passage consacré au *gender mainstreaming* tout en faisant le lien avec la suite de nos réflexions : « *En fait, ce qui se retrouve globalement derrière ces critiques, c'est une demande de radicalité dans le féminisme (...) alors que ce qui domine aujourd'hui, dans plusieurs pays, c'est un féminisme institutionnel, certes issu d'une vague militante, mais qui a partiellement gommé ses origines en vue d'une reconnaissance à la fois dans les systèmes nationaux de gestion des populations et dans le système mondial de gouvernance.* »<sup>20</sup>

#### Droits et participation ? Oui, mais pas que !

De façon générale, axer toute la lutte féministe sur l'égalité en droits entre femmes et hommes et/ou sur la participation des femmes à la vie citoyenne reste problématique pour plusieurs raisons :

-Tout d'abord parce que « l'individuation » des femmes permise progressivement par la Loi depuis deux siècles, c'est-à-dire la reconnaissance de leur statut de sujets autonomes (par rapport à leur mari, principalement), les place précisément devant cette même loi en tant que personne, isolée des autres. Dès lors, sans remettre en question l'usage du droit par les femmes en tant qu'individu et les luttes pour faire progresser la Loi, est-ce que le recours au droit **comme principale action politique** ne risque pas de renforcer l'individualisme, c'est-à-dire, pour Diane Lamoureux, « la tendance à emmurer chaque individu dans sa spécificité, au détriment des solidarités sociales ? »<sup>21</sup>.

-Ensuite parce que les luttes féministes ne peuvent se limiter à une revendication de droits : en effet, l'égalité devant la loi (égalité formelle) n'assure pas une égalité dans les faits (égalité réelle)<sup>22</sup>. Notamment parce que les impacts concrets d'une plus grande égalité formelle ne peuvent être que très relatifs dans des contextes où les différences entre femmes et hommes restent plus ou moins considérées comme naturelles car liées à leur identité sexuelle. Par exemple, on aura beau voter *des lois pour l'égalité salariale*, tant que les femmes seront ultra-majoritaires dans les

<sup>19</sup> Sam Bourcier, op.cit., pp.109-110.

<sup>20</sup> Diane Lamoureux – “Y-a-t'il une troisième vague féministe ?”, 2006, <https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2006-3-page-57.htm#re5no5>

<sup>21</sup> Diane Lamoureux, « Les possibles du féminisme. Agir sans 'Nous' », p.96.

<sup>22</sup> Lire à ce propos Vanessa D'Hooghe, op.cit.

postes à temps partiel, leurs revenus puis leurs pensions resteront *dans les faits* bien inférieurs en moyenne à ceux des hommes.

-La lutte pour les droits « des femmes » est questionnable également parce que si la catégorie « femmes » reste indispensable pour réclamer ces droits, elle n'en est pas moins une catégorie, une case réductrice et écrasante, qui ne devrait pas être utilisée sans être interrogée elle aussi<sup>23</sup> (qui sont donc « les femmes » ? qui est admise ou non dans cette catégorie identitaire-là ? et comment tenir compte, à l'intérieur de cette catégorie « femmes », des différences de positions et de vécus entre les femmes elles-mêmes ?).

-Et enfin parce que le féminisme en tant que mouvement porté par « des femmes {ou tout autre individu minorisé, infériorisé} en révolte contre la place assignée aux femmes {ou à tout autre individu minorisé, infériorisé} dans une société patriarcale »<sup>24</sup>, ce féminisme porte en lui des aspirations à « une transformation radicale, collective et subjective » qui passe par des pratiques multiples, à la fois publiques et privées, et « qui dépassent largement le cadre des droits et de la revendication de l'égalité »<sup>25</sup>.

### c) ) Le genre comme outil pour dénoncer des inégalités systémiques : l'exemple de la Convention d'Istanbul

\* La Convention d'Istanbul (CI) parle de « violences à l'égard des femmes » et non de « violences de genre », rappelle tout au long de ses chapitres que son objectif premier est bien de progresser vers l'égalité entre femmes et hommes et utilise en général la notion de genre de façon tout-à-fait classique, c'est-à-dire pour évoquer « *les rôles, les comportements, les activités et les attributions socialement construits, qu'une société donnée considère comme appropriés pour les femmes et les hommes* »<sup>26</sup>. Mais à côté de ces positionnements prévisibles et parfaitement compatibles avec le vocabulaire et les valeurs portées en général par les institutions européennes, la CI propose une vision sans ambiguïté de la violence faite aux femmes. D'une part en la définissant comme « *une manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes ayant conduit à la domination et à la discrimination des femmes par les hommes, privant ainsi les femmes de leur pleine émancipation* »<sup>27</sup>. Et, d'autre part, en « *reconnaissant que la nature structurelle de la violence à l'égard des femmes est fondée sur le genre, et que la violence à l'égard des femmes est un des mécanismes sociaux cruciaux par lesquels les femmes sont maintenues dans une position de subordination par rapport aux hommes* »<sup>28</sup>.

En s'appuyant sur le genre pour expliquer la diversité des violences vécues par les femmes et les rapports de force dans lesquelles s'inscrivent ces violences, la CI en explore la face politique, voire subversive : à l'image de ce que les chercheuses et activistes sud-américaines ont fait lorsqu'elles ont développé le

<sup>23</sup> Comme y invite notamment Judith Butler.

<sup>24</sup> Diane Lamoureux, « Les possibles... », op.cit., p.52.

<sup>25</sup> Sam Bourcier, op.cit., p.27.

<sup>26</sup> <https://rm.coe.int/1680462533>, p.8.

<sup>27</sup> Ibidem, p.5

<sup>28</sup> Ibidem, p.6



concept de femicidio –devenu féminicide en français<sup>29</sup>- en reliant celui-ci aux différentes violences de genre comprises comme faisant partie d'un système cohérent de domination, socialement et culturellement ancré.

\* La CI demande aux Etats membres de l'Union Européenne de travailler sur trois niveaux complémentaires : « *l'élimination de toute discrimination directe ou indirecte à l'égard des femmes dans la loi, l'amélioration de la situation de fait des femmes grâce à des politiques et à des programmes concrets et la lutte contre la persistance des stéréotypes fondés sur le sexe qui sont préjudiciables aux femmes, non seulement au niveau des comportements individuels mais également dans la législation et les structures juridiques et sociales* ». Cette approche globale (holistique) des violences, cette volonté de s'attaquer à leurs « causes profondes » implique par exemple que des thématiques comme les inégalités entre femmes et hommes ou les rôles de genre non-stéréotypés soient systématiquement abordées dans les écoles –ce qui posait problème pour les associations ayant signé la première des deux lettres évoquées ci-dessus – et dans les formations des intervenants des services publics.

Par ailleurs, la Convention propose bel et bien par petites touches une conception inclusive des personnes susceptibles d'être victimes de telles violences « fondées sur le genre » : celles-ci concernent dès lors les femmes victimes de violences liées à leur genre... mais aussi toute personne discriminée pour des comportements liés au fait que le genre auquel elle s'identifie ne correspond pas au sexe qui lui a été attribué, ou toute personne violentée en raison de son orientation sexuelle. Sont dès lors concernées « *des catégories d'individus tels que les personnes transgenres ou transsexuelles, les travestis, et d'autres groupes de personnes ne correspondant pas à ce que la société reconnaît comme appartenant aux catégories 'masculin' ou 'féminin'* »<sup>30</sup>.

Enfin, pour promouvoir ce qu'elle nomme une « égalité réelle », la CI insiste sur l'importance de prendre en considération les femmes concernées (et les autres) dans toute la diversité de leurs situations et de leurs histoires qui sont « *déterminées par des facteurs comme la race, la couleur, la religion, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'âge, l'état de santé, le handicap, la situation de famille et le statut de migrant ou de réfugié qui tous sont reconnus par la Convention d'Istanbul comme des motifs de non-discrimination.* »

On comprend bien, dans ces conditions, que les positions affichées par la CI créent de la controverse. En se situant clairement, bien que sans s'y référer explicitement, sous l'influence de courants féministes progressistes, c'est bien à une approche inclusive et intersectionnelle des violences liées au genre que ce texte en apparence fort classique ouvre la porte. Même si son objectif central

<sup>29</sup> Roger Herla, « Féminicide : nommer la pointe de l'iceberg », [www.cvfe.be/publications](http://www.cvfe.be/publications)

<sup>30</sup> Extrait du Rapport explicatif de la Convention, 2011, par.53, disponible ici : <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016800d38c9>

reste *l'égalité*, il nous semble qu'en soulignant le rôle joué par les normes et les stéréotypes de genre dans les violences, il défend aussi des *libertés* individuelles étendues (des possibilités d'émancipation, en fait) qui sont susceptibles de faire bouger les frontières de la normalité. La conception du genre que porte la CI, parce qu'elle conserve une force critique héritée du féminisme, n'est pas soluble dans celle de *gender mainstreaming*, du moins telle que tentent trop souvent de l'appliquer l'Europe et les états qui la composent.

**d) Quelle conception de la liberté, quel féminisme ? – Apport de la critique queer.**

\* La controverse déclenchée par la CI, bien que discrète, traduit des tensions qui traversent la société et les féminismes : ce qui se joue derrière les disputes entre différentes compréhensions du mot *genre*, c'est une définition du monde dans lequel nous vivons. Et du monde dans lequel nous désirons vivre. Ni plus ni moins. A chaque association travaillant au niveau des inégalités hommes-femmes et peut-être à chaque groupe de participantes qui s'y crée, voire à chacun.e d'entre nous, ces tensions posent de bonnes questions. De celles qui permettent à celles et ceux qui tentent d'y répondre, de (re)découvrir et d'exprimer ce qu'elles.ils désirent et ce qu'ils.elles refusent :

Pourquoi le genre devrait-il être plus qu'un simple rappel de la différence des sexes et des catégories femmes et hommes ? Quelle est cette puissance critique dont ce mot, tel qu'on le retrouve dans les expressions « violences de genre » ou « études de genre », peut être porteur...mais risque aussi de se diluer ? Quel féminisme cette lecture critique peut-elle renforcer ? Quelle vision du monde et d'un monde meilleur ? Quelle vision du « Nous Femmes » ? Comment s'emparer de cette puissance critique et la préserver ? Et de quelles manières peuvent se concrétiser cette posture critique et cette conception du genre sur le terrain ?

\* En particulier, pour ceux qui nous accompagnent de près ou de loin dans ces réflexions, pour Sam Bourcier (qui était encore Marie-Hélène Bourcier au début des années 2010), pour Paul B. Preciado (dont le B. évoque son prénom précédent : Beatriz), pour Virginie Despentes, pour Diane Lamoureux, pour Judith Butler, pour Elsa Dorlin, le féminisme ne peut pas être, même plus ou moins involontairement, « *le gardien du musée de la différence sexuelle* »<sup>31</sup>. Il doit au contraire laisser ouvertes les questions cruciales qu'il nous pose.

Qui est femme ou ne l'est pas ? Quelles formes de masculinités (féminines) et de féminités (masculines) peuvent exister et surtout co-exister, créant au passage des façons d'être qui échappent aux conceptions binaires (soit/soit) dominantes ? Veut-on défendre la différence entre les sexes et la bi-catégorie hommes-femmes comme pilier de la société ? Ou nos combats se situent-ils ailleurs, par exemple dans le refus des assignations liées à notre genre supposé et des effets d'inégalités et de domination qu'elles engendrent ?

---

<sup>31</sup> Sam Bourcier, op.cit., p.15.

De nos réponses à ces questions dépendra notamment notre volonté d'inclure dans ces combats toute personne qui souffre de ces assignations, qu'elle soit femme ou pas...

\* Le féminisme *queer* permet de repérer les failles dans les usages du mot genre et de formuler ces questions-là. Tout simplement parce qu'il centre notamment son regard critique sur la question de la structure binaire (et hiérarchique) de nos sociétés et en particulier de l'orientation sexuelle ou des identités sexuelles et de genre (homo/hétéro, femelle/mâle, féminin/masculin).

Comme l'explique joliment Diane Lamoureux, « à cette pensée binaire, le queer oppose une théorie du continuum et de la mutabilité. (...) D'une part, cela permet de remplacer le « ou » par le « et ». Ainsi, il n'y a plus à choisir entre une catégorie et une autre, il est désormais possible de s'identifier de façon plurielle. Cela rejoint l'idée derridienne<sup>32</sup> de l'indécidabilité, mais également une pensée de l'excès, pour laquelle personne ne peut se résumer à ses identifications. Dans cette perspective, il n'y aurait pas à choisir, par exemple entre l'homosexualité et l'hétérosexualité ; il y aurait plutôt plusieurs registres de sexualité qui ne sont pas mutuellement exclusifs. C'est dans ce sens qu'il est possible d'envisager à la fois un continuum, plutôt qu'une césure, entre les deux termes d'une alternative de même qu'une réflexivité des sujets qui fait en sorte qu'aucun choix n'est donné une fois pour toutes, mais qu'il y a réversibilité et mutabilité à travers le temps.<sup>33</sup>

Une telle approche a pour conséquence sur le féminisme qui en découle qu'il ne peut plus se fonder sur la « différence sexuelle » : son sujet et son horizon « ne sont plus « la femme », ils deviennent « les femmes », les féminités et les masculinités. Leurs définitions peuvent rester ouvertes, faisant de la femme et de la féminité des processus, des points d'arrivée plutôt que des points de départ figés. Idem pour l'homme et la masculinité.»<sup>34</sup> Et c'est une vision du monde qui se méfie de la posture de victime (stigmatisante, réductrice, incapacitante) et qui pousse par conséquent à porter le regard non seulement sur le tort subi (les discriminations) mais également et surtout sur les lieux de résistances, les façons concrètes de vivre qui permettent de s'émanciper des stéréotypes et assignations de genre. C'est par exemple ce que Judith Butler fait depuis près de trente ans : « chercher où la cohérence et les frontières des catégories {femmes/hommes, etc.} sont mises en question, repérer les failles des « paradigmes d'intelligibilité du monde », ce qui les déborde, et démontrer ainsi leur aspect non-naturel, construit, faillible ».<sup>35</sup>

<sup>32</sup> De Jacques Derrida, philosophe français (1930-2004) qui a été et reste, avec Foucault par exemple, un des intellectuels français les plus influents aux Etats-Unis.

<sup>33</sup> Diane Lamoureux, «Y-a-t'il une troisième vague féministe ?», op.cit.

<sup>34</sup> Sam Bourcier, op.cit., p.19

<sup>35</sup> Alexandre Baril, «Judith Butler et le “Nous femmes” : la critique des catégories identitaires implique-t-elle leur réfutation?», Cahiers de l'IREF/UQAM, no 19, 2009 pp.65-92 : [https://iref.uqam.ca/upload/files/Cahier\\_no\\_19-4\\_novembre\\_2009.pdf#page=67](https://iref.uqam.ca/upload/files/Cahier_no_19-4_novembre_2009.pdf#page=67)

\* Sans se priver d'autres influences, par exemple intersectionnelle et matérialiste<sup>36</sup>, ni idéaliser ce mouvement et ses apports<sup>37</sup>, le versant *queer* du féminisme nous semble pertinent et stimulant, à la fois pour formuler des questions qui restent subversives, pour nourrir les réflexions qui en émergent et pour accompagner des prises de positions. Prises de position qui, a priori, seront à l'image des identités *queer* : jamais définitives. En effet, il est essentiel que ces questionnements restent vivants, se renouvellent, que ce soit chez les intervenant.e.s, dans les groupes de femmes en éducation permanente, dans les espaces militants : c'est cette capacité à la remise en question qui empêche qu'on se fige dans une posture et permet d'éviter de parler à la place d'autres personnes et/ou de croire que, ça y est, notre point de vue sur le monde englobe soudain tou.te.s celles.ceux que le féminisme concerne (Bourcier parle à ce propos de « pseudo-universalisme »).

## Conclusion

\* Dans cette analyse, nous avons essayé de mieux comprendre les différents sens que peut prendre le concept de genre dans les disputes internes au féminisme, et les valeurs et visions du monde qui s'y opposent. Afin de nous (de vous) aider à voir clair dans notre usage de ce mot et d'en préserver l'aspect critique.

La controverse opposant deux groupes d'associations et ONG européennes autour de la Convention d'Istanbul (CI) nous a permis d'exposer les positionnements en présence en matière de genre et de présenter au passage quelques critiques adressées au *gender mainstreaming* et autres limites possibles d'un féminisme uniquement centré sur le droit (des femmes).

Ces critiques et limites sont notamment exprimées par des tenants du féminisme *queer*, mouvement dont on a souligné les atouts et qui a beaucoup questionné les catégories identitaires imposées par la société, à commencer par celle de « femmes ».

<sup>36</sup> Le courant féministe matérialiste place les questions du travail et de l'économie au cœur de sa critique. Lire par exemple Roger Herla "Apports féministes à la critique du travail", cvfe, 2018: <https://www.cvfe.be/publications/analyses/53-apports-feministes-a-la-critique-du-travail>

<sup>37</sup> S'ouvrir à une multiplicité de « genres de vie », oui !, considérer l'identité de genre ou sexuelle comme mouvante et comme une identité parmi d'autres, oui !, mais classer la majorité des humains comme étant binaire et considérer que sa propre « existence non-binaire va remettre en cause des millénaires d'oppression » (Aude Vidal dans Axelle-Hors-Série, op.cit.) basée sur la valence différentielle des sexes et la domination masculine, non ! Notons que c'est l'anthropologue Françoise Héritier qui employait l'expression de valence différentielle des sexes (« valence » est un mot issu de la chimie) pour désigner la hiérarchie entre les genres et plus précisément le fait que l'organisation sociale est globalement organisée autour du masculin et « répond à l'intérêt d'une prévalence sociale des hommes ». A ses yeux la domination masculine et toutes les actions par lesquelles elle se matérialise, découle de cette valence différentielle. <https://www.eveprogramme.com/31199/cest-quoi-valence-differentielle-sexes/>

\* De ce point de vue, nous avons le sentiment que les rédacteurs.trices de la CI ont fait au fond ce que suggère de faire Butler<sup>38</sup>, une des théoriciennes queer les plus influentes : d'une part utiliser la catégorie « femmes » pour réclamer des actions de la part des Etats pour plus d'égalité entre h et f, tout en s'appuyant, d'autre part, sur une conception du genre qui, sans remettre en question explicitement les frontières de la catégorie « femmes », permet de prendre en considération les discriminations subies par toutes celles et ceux dont l'identité de genre, l'expression de genre ou l'orientation sexuelle ne correspond pas aux normes dominantes en la matière.

Car en abordant la thématique du genre et de la portée critique préservée ou pas de ce concept, ce sont des questions qui ont surgi. Des questions cruciales pour les mouvements féministes parmi lesquelles celle du « Nous femmes » revient sans cesse : qui nos luttes concernent-elles ? quel est ou quels sont nos « nous » ? quand nous disons « nous », qui en fait partie ? y-a-t'il encore un « Nous femmes » et si oui : combien de « nous » dans ce grand « Nous » et quelle cohabitation, quelle coopération entre eux ? quel est notre féminisme aujourd'hui ? quels types de féminité et de masculinité encourage-t'il ?

\* A l'image des identités évolutives (malléables, non-figées, fluides) proposées par les féministes *queer* pour échapper aux alternatives binaires (et parce qu'on y échappe toutes et tous déjà en partie, qu'on le veuille ou non), nous pensons que les questions formulées ici mettent aussi de la fluidité dans les pensées et réflexions !

Elles mettent à jour, en tout cas, certains des enjeux-clés pour les luttes en cours : capacité d'ouverture et d'inclusion, écoute des parcours singuliers ou minorisés et acceptation des antagonismes au sein de ce « Nous » féministe,... mais aussi recherche de ce qui lie les différents « nous », de ce sur quoi ils peuvent lutter ensemble, d'un pluralisme qui permet « une égalité qui n'efface pas les différences »<sup>39</sup>.

\* Pour boucler ces réflexions autour d'une lecture de genre et d'un féminisme qui restent subversifs, voire révolutionnaire<sup>40</sup>, nous pouvons affirmer que nous souhaitons défendre un féminisme qui maintient possibles les possibles pour chacun.e. Un féminisme hybride qui refuse les cases, qui cherche à fragiliser les stéréotypes et à briser la hiérarchie entre le masculin et le féminin. Un féminisme métissé, queer et intersectionnel dont le « Nous » ouvert, pluriel n'est jamais défini une fois pour toute. Un féminisme qui tente de faire se rencontrer la critique des normes de genre et les démarches de résistance aux genres, les revendications qui impliquent de se reconnaître en victimes et l'invention de solidarités concrètes et de pratiques ouvertes à d'autres genres, l'usage de la catégorie « femmes » et l'attention à des parcours singuliers et hors-cadres...

<sup>38</sup> Alexandre Baril, op.cit, pp. 77 et sv.

<sup>39</sup> Diane Lamoureux, « Agir sans 'Nous' », op.cit., p.144.

<sup>40</sup> Manon Legrand, "Pour un féminisme révolutionnaire" - Entretien avec Aurore Koechlin et Aïda Yancy, Axelle-Hors Série, op.cit.

« Pour une lecture de genre et un féminisme qui restent subversifs »

**Collectif contre les violences familiales et l'exclusion** (CVFE asbl) : rue Maghin, 11- 4000 Liège.

**Publications** (analyses et études) : [www.cvfe.be](http://www.cvfe.be)

**Contact** : Roger Herla - [rogerherla@cvfe.be](mailto:rogerherla@cvfe.be) – 0471 60 29 70

*Avec le soutien du Service de l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie.*

Cette analyse s'inscrit dans le cadre d'un projet européen intitulé *Psychologically Informed Environment for Shelters (PIE4S)*. Ce projet a permis à deux de nos collègues de se former, puis de sensibiliser à leur tour des intervenant.e.s en maisons d'accueil pour femmes, aux aspects spécifiques du sans-abrisme féminin, aux conséquences sociales et psychiques de ceux-ci et aux bonnes pratiques permettant d'en tenir compte lors de l'hébergement en refuges spécialisés. Fructueuse, la collaboration avec différents services européens (originaires de Belgique, d'Irlande, d'Angleterre, d'Italie et de Hongrie), a mis sur la table des discussions des divergences d'orientation concernant l'usage et le sens du mot "gender" (genre) ou encore les risques de psychologisation de phénomènes sociaux (et donc d'effacement de la lecture féministe des violences vécues par les femmes qui doivent être hébergées en refuge). Ce sont notamment ces tensions et désaccords que nous avons voulu détailler et mieux comprendre dans le cadre de cette publication.